

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

N° VA_DEL2024_102

Objet : Rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Villeneuve d'Ascq

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Hélène HARDY, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

En application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Villeneuve d'Ascq dispose d'une Commission communale pour l'accessibilité.

Cette délibération répond à l'obligation contenue dans l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales. Cette obligation s'impose aux collectivités de plus de 5000 habitants. La Commission communale pour l'accessibilité a pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et en perte momentanée ou définitive d'autonomie et de garantir à tous les citoyens une qualité du service public dans tous les domaines et à tous les âges de la vie. Les collectivités territoriales sont tenues de produire un rapport annuel de l'accessibilité avec la présentation des actions menées pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Dans son fonctionnement pour l'année 2023, la Commission communale pour l'accessibilité s'est réunie en 4 séances plénières aux dates suivantes avec une présence importante de ses membres.

- Lundi 16 janvier, mercredi 3 mai, mercredi 14 juin et mercredi 13 septembre.

Les membres de la Commission communale pour l'accessibilité ont proposé en début d'année 2023, 14 mots clés qui représentent l'accessibilité au regard du handicap à Villeneuve-d'Ascq.

La liste des mots clés :

« Ouverture, partage, innovation, écoute, reconnaissance, fraternité, inclusion, dynamique, solidarité, communiquer, autodétermination, connaissance, transversalité, valoriser ».

Les principaux points abordés dans les commissions :

- Point d'étape du projet évènementiel du sens en conscience décembre

2023

- Signalétique sur mesure pour le Musée des moulins
- Présentation de la programmation de la Rose des Vents
- Rencontre avec des jeunes qui vivent en colocation au Clos du chemin Vert et des représentants du conseil de quartier d'Ascq, Haute Borne Cité scientifique.
- Projet de rénovation du Forum Vert
- Plan de la Ville de Villeneuve d'Ascq en relief inversé
- Point d'étape projet d'audiodescription sportive
- Présentation du livret "Accessibilité universelle Bilan 2021 et 2022"

En parallèle de cette instance, des séances de travail avec les partenaires pour :

- L'élaboration de l'exposition et du séminaire du sens en conscience
- Des cartes menus en audio pour les restaurateurs Villeneuvois
- La rénovation des modules de sensibilisation aux handicaps

Le bilan 2023 va faire apparaître de nombreuses actions innovantes et notamment le projet de la concertation au bout des doigts, récompensé dans le cadre du Salon des Maires.

- L'exposition ludique, sensorielle et immersive pour découvrir la Ville de Villeneuve d'Ascq a mobilisé plus de 150 personnes en qualité de contributeurs et 453 visiteurs.
- Le séminaire : l'accessibilité de la norme à l'usage a réuni plus de 94 participants qui ont abordé 30 sujets avec des pistes de réflexions.

En conclusion, ce bilan est la traduction parfaite de la politique locale, transversale et inclusive du handicap avec comme perspectives, de poursuivre et développer des actions innovantes au service de tous.

À Villeneuve d'Ascq, le volet normatif du handicap n'est pas la seule réponse apportée aux usagers, la Ville dépasse cette vision en privilégiant l'implication des personnes en situation de handicap, afin d'optimiser l'accessibilité pour tous du territoire.

Cette politique volontariste permet d'être identifié au niveau national pour les nombreux projets liés à l'accessibilité qui font l'objet de partages d'expériences. Force et de constater qu'il est révolu de faire **pour** les personnes sans elles, et qu'il est toujours mieux de faire **avec**, pour un résultat efficient.

Conformément à l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport sera transmis au Préfet du Nord, au Président du Conseil départemental, au Président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mercredi 5 juin 2024, après avis de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du mercredi 19 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 de la Commission communale pour l'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203985-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024